

# ET L'INCLUSION DES PERSONNES ÂGÉES, ON EN PARLE ?



**Luc Broussy**, Président, France Silver éco  
**Stéphane Corbin**, Directeur de la compensation, CNSA  
**Bruno Grillo**, Président, Association Old'up Marseille  
**Didier Sapy**, Directeur général, FNAQPA

*La question de l'inclusion des personnes handicapées est au cœur des préoccupations. Mais qu'en est-il ? Comment peut-on se projeter sur l'évolution de l'accompagnement des personnes âgées dans les dix années à venir ?*

## QUEL SERA LE PROFIL DES PERSONNES ÂGÉES EN 2030 ?

Pour Luc Broussy, si le nombre de personnes âgées de 85 ans et plus en perte d'autonomie va doubler d'ici 2030, il convient également de prendre en compte l'augmentation du nombre de personnes âgées de 85 et plus, qui ne sont pas en perte d'autonomie. Ce phénomène nouveau induit des politiques publiques différentes, autour de la mobilité, de l'urbanisme, de l'adaptation des logements et du maintien du lien social. D'autant que les modes de consommation, les envies et les besoins des personnes âgées de demain vont eux aussi considérablement évoluer.

Pour le Docteur Grillo, il faut accepter que les logiques de solidarité aient changé : les jeunes s'occupent moins de leurs aînés et leur intégration est réduite dans la société.

## COMMENT SE SITUE LA FRANCE PAR RAPPORT À SES VOISINS EUROPÉENS ?

Selon Didier Sapy, la France se situe dans la moyenne en termes de pourcentage de PIB consacré à l'accompagnement du vieillissement. En matière d'espérance de vie, la France est 2<sup>e</sup> en Europe derrière la Suède. En revanche, nos résultats en matière d'espérance de vie sans incapacité sont très mauvais.



*En EHPAD, ce qui est difficile, c'est la rupture avec le reste de la société plus que les conditions de vie. »*

**Bruno Grillo**

En effet, la culture de la prévention est moins développée chez nous et l'approche est davantage sanitaire. Un changement de paradigme est nécessaire afin de permettre une approche sociale de l'accompagnement du vieillissement.

## L'AVENIR DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES ?

D'après Stéphane Corbin, basculer d'une réponse très institutionnelle à une logique d'inclusion dans la société est nécessaire.



La logique domiciliaire du Conseil de la CNSA comporte deux enjeux :

- La réaffirmation de la place de la personne âgée dans la conception des politiques publiques d'autonomie et dans le bien vivre chez soi ;
- La fin de l'opposition entre domicile et établissement et la construction de politiques publiques coordonnées. Pour ce faire, il convient de construire un véritable droit à compensation qui permettrait aux personnes de choisir leur lieu de vie indépendamment de son coût. Cependant, au-delà du financement, il faut répondre à la question de la gouvernance et de la lisibilité du système.

Sur le sujet de la place de la personne âgée, le Docteur Grillo précise que la mise en valeur des compétences des personnes, promue par Old'up, et leur participation à la définition des politiques publiques, est un levier de bien-être et de « vieillissement réussi ».

Dans l'établissement de demain, pour Didier Sapy, l'usager devient le client, et ses attentes sont prises en compte. L'établissement devient un prestataire de services, ancré sur le territoire, comme dans le modèle britannique où les nouveaux établissements disposent de cafétérias ou de salles de sport ouvertes sur l'extérieur.

Rédigé par Pauline Pichereau